



Confédération Européenne de Pétanque

# COUPE D'EUROPE DES CLUBS VÊTEMENTS D'ÉQUIPE



## Article 10. Vêtements d'équipe

Pendant toute la durée de la Coupe d'Europe des Clubs, les joueurs doivent porter des vêtements propres, conçus et portés de manière à ne pas être répréhensibles.

Les joueurs d'une équipe de club doivent porter une tenue d'équipe assortie, des hauts (vestes, chemises, etc.)

Les hauts, avec au moins des manches courtes, doivent être identiques et porter le logo ou l'insigne de la fédération ou club, qu'ils représentent sur le devant et le nom de leur nation ou club sur le dos...



et des pantalons ou des shorts de même couleur (la longueur du short ne peut être inférieure à la hauteur du bout des doigts lorsque le bras et les doigts sont tendus le long du corps du joueur).

Les jeans et les pantalons en toile denim, quelle que soit leur couleur, ne sont pas autorisés



La publicité n'est autorisée que sur le haut des joueurs et est limitée à un nombre maximum de 3 et chacun, pas plus de 30 cm<sup>2</sup>

La publicité sera identique pour chacun des joueurs de l'équipe et devra être conforme aux lois et règlements de la nation qui accueille la Coupe d'Europe des Clubs.



Le logo du fabricant du kit n'est pas considéré comme une publicité



Un joueur, une équipe ou un groupe qui, après un avertissement de l'arbitre, ne respecte pas ces règles concernant l'habillement, sera disqualifié de la Coupe d'Europe des Clubs



CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE PÉTANQUE  
Boulodrome national FLBP  
184, chemin Rouge, L-4480 Belvaux, LUXEMBOURG

Copyright © 2020 Confédération Européenne de Pétanque  
Tous droits réservés